

Relevé de conclusions

La Direction de France Médias Monde et les organisations syndicales représentatives ont engagés des négociations concernant les personnels intermittents, pigistes et correspondants de la société à compter du 6 juin 2017 avec les organisations syndicales représentatives et les représentants des correspondants à l'étranger du réseau SPARTACUS.

Dans ce cadre, les négociations ont porté notamment sur :

- La revalorisation des barèmes des piges et des cachets;
- La reconnaissance d'ancienneté ;
- La protection sociale des correspondants à l'étranger.

Plusieurs réunions ont été tenues tout au long du second semestre 2017 et doivent se poursuivre en 2018.

Sans attendre la fin de cette négociation, la Direction et les Organisations syndicales représentatives, sont convenues de mettre en œuvre les nouveaux barèmes des piges exposés ci-après, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 1 : Champ d'application du présent relevé de conclusions

Le présent relevé de conclusions s'applique aux correspondants rémunérés sous forme de pige travaillant pour la rédaction de Radio France Internationale.

Article 2 : Revalorisation du barème de pige des correspondances

Les nouveaux barèmes de piges s'appliqueront avec effet rétroactif au 10 janvier 2017. Les autres tarifs de piges de correspondance en vigueur avant le 10 janvier 2017 demeurent inchangés.

Anciens tarifs / Nouveaux tarifs (à compter du 10 janvier 2017)

| Correspondances | Ancien tarif applicable avant le 10/01/2017 | Nouveau tarif applicable à compter du 10/01/2017 |
|---------------------------------------|---|--|
| Enrobé – Interview longue - Chronique | 66,57 euros 72,33 euros 73,23 euros | 79,45 euros |
| Reportage court - Questions/ Réponses | 105,03 euros | 115,53 euros |
| Magazine Grand Reportage | 380,29 euros | 456,34 euros |

Les tarifs exposés ci-dessous sont des montants bruts. Ils n'incluent pas les congés payés ni le 13^{ème} mois, payés avec chaque pige.

Article 3 : Modalités d'application du présent relevé de conclusions

Le rappel de rémunérations découlant de cette rétroactivité sera versé sur la paie de février 2018.

Fait à Issy les Moulineaux, le

Pour France Médias Monde, Madame Marie-Christine Saragosse, Présidente Directrice Générale :

Pour la CFDT :

Ludovic Dunod

Rodolphe Paccard

Marc Thiebault

Pour la CFTC :

Maximilien de Libera

Soufiane Errami

Rabya Oussibrahim

Pour la CGT :

Addala Benraad

Sabine Mellet

Françoise Delignon

Pour FO :

Maria Afonso

Hugo Casalinho

Patrice Chevalier

Pour le SNJ : Nina Desesquelle